LE RENDEZ-VOUS
PARISMAT
2027

2027

Prix de l'ÉTUDIANT DE L'ASSURANCE TRANSPORTS

Remis dans la cadre du Rendez-vous PARISMAT

CESAM

Le prix

Créé en 2015 par le Comité d'Organisation du Rendez-Vous ParisMAT, dans le but de **récompenser le meilleur mémoire**, rédigé dans le cadre d'un Master 2, sur un sujet relatif aux risques relevant du domaine d'activité des assureurs maritimes, transports et aviation.

Les objectifs

- Promouvoir le marché de l'assurance maritime, transports et aviation.
- Créer un véritable levier professionnel.
- Accroître la visibilité de nos Métiers.
- Resserrer les liens avec le monde académique.
- Identifier les futurs talents.
- Faire bénéficier au marché de travaux de recherches d'étudiants de niveau Bac+5.

L'évaluation

Les membres du Comité de lecture évaluent les mémoires selon **8 critères.**

1. Actualité du sujet
2. Intérêt pour les assureurs
3. Méthodologie
4. Analyse des données
5. Formulation des résultats
6. Discussion et conclusion
7. Structure
8. Présentation

La dotation

Le PRIX DE L'ÉTUDIANT est de

5 000 €

Partagés à égalité entre l'étudiant lauréat et l'établissement d'enseignement supérieur.
Cette dotation est remise en séance plénière, au cours du Rendez-Vous ParisMAT, qui se tiendra les 21 et 22 juin 2027.

Les universités et grandes écoles

Le CESAM et le RENDEZ-VOUS PARISMAT collaborent avec les universités et les grandes écoles de toute la France qui, chaque année nous font parvenir de nombreuses candidatures.

Centre de Droit Maritime et des Transports (CDMT) Aix-Marseille
M2 Droit Maritime / M2 professionnel mention Droit des affaires Spécialité management du transport aérien / Master Droit des affaires: spécialité Transports maritimes Spécialité Transports Terrestres
Primé en 2019, 2018, 2017, 2016, 2023, 2025 et 2026.

Université de Bretagne Occidentale (UBO)
M2 Droit des espaces et des activités maritimes
Primée en 2021 et 2015

Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M2 Transports Internationaux
Primée en 2022 et 2024

Le jury

Le prix est décerné par un Jury constitué de professionnels de l'Assurance Transports et du monde de l'entreprise, impliqués dans les activités de Transport ou de commerce international. Il est présidé par un responsable de l'Université et/ou des médias professionnels de l'assurance, du transport ou du commerce international.

2026

Jean-Marc LE BORGNE • Filhet Allard Maritime
Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)
Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs
François LAMBERT • Directeur général de l'ENSM

2025

François LAMBERT • Président ENSM
Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)
Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

2024

Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)
Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

2023

Patrick LECERF • Union Maritime et Portuaire du Havre (UMEP)
Gaël PIETTE • Professeur de Droit
Jean-Paul THOMAS • France Assureurs

Les mémoires des Lauréats et leurs remettants

2026

La garantie grounding et ses nouveaux enjeux dans le secteur de l'assurance aéronautique par Anarime MEKKI

Remis par Pierre DELEPLANQUE · PLANETE CSCA, Sophie MARX · WTW FRANCE, et Fréféric MONCANY de SAINT AIGNAN · CITE DE LA MER et ENSM

2025

L'assurance des navires de course par Alice CHIAPPORI

Remis par Sijian XIN · FRADJUSTING, Patrick LE CERF · UNION MARITIME ET PORTUAIRE DU HAVRE (UMEP) et Mathilde DOCQUIERT · CESAM

2024

L’assurance risques de guerre du navire affrété à temps : un choix juridique et budgétaire questionné par le conflit russo-ukrainien par Louis CHERONNET

Remis par Jean-Paul THOMAS · FRANCE ASSUREURS et Mathilde DOCQUIERT · CESAM

2023

La responsabilité du manutentionnaire par Solène HUBERT

Remis par Jean-Paul THOMAS · FRANCE ASSUREURS

LE RENDEZ-VOUS PARISMAT 2027

Prix de l'ÉTUDIANT

DE L'ASSURANCE TRANSPORTS

CESAM

CONTACT

Pascal DUBOIS

+33 (0)1 58 56 96 02

+33 (0)6 07 75 43 36

pdubois@cesam.org





Margot CHALAIN

+33 (0)1 58 56 96 10

+33 (0)6 02 15 46 73

mchalain@cesam.org

LE RENDEZ-VOUS
PARISMAT
2027

REGLEMENT D'ATTRIBUTION

2027

Prix de l'ÉTUDIANT DE L'ASSURANCE TRANSPORTS

CESAM

Règlement d'attribution

Organisé dans le cadre du **RENDEZ-VOUS PARISMAT 2027**.
Dates : Lundi 21 et mardi 22 juin 2027
Lieu de la cérémonie de remise du Prix : **Centre de Congrès de la Maison de la Chimie** 28 bis rue Saint-Dominique 75007 Paris. (Métro : Invalides lignes 8 et 13).

Le présent règlement est public et accessible sur le site internet du CESAM, **www.cesam.org**.

Art. 1

Modalités de participation et conditions pour les candidats.

Le présent concours est ouvert à tous les étudiants inscrits lors de la rédaction du mémoire en cinquième année d'un programme pédagogique d'un établissement de l'enseignement supérieur, à l'exclusion de toutes personnes ayant un lien de filiation ou de parenté quelconque avec les membres du jury ou les membres du Comité d'Organisation du Rendez-Vous ParisMAT.

Art. 2

Modalités de communication des rapports d'études par les candidats.

Pour candidater, il faut avoir été inscrit dans une université/école d'enseignement supérieur, et remis son travail réalisé et corrigé, l'année précédant Le Rendez-Vous ParisMAT (**année scolaire 2025 - 2026**). Dans les échanges avec le CESAM, le candidat s'engage à tenir informé son établissement du suivi.
Le mémoire devra être obligatoirement accompagné d'une lettre rédigée par le candidat sur ses motivations et l'intérêt d'avoir choisi ce sujet du mémoire, présenté pour l'obtention du Prix Le Rendez-Vous ParisMAT.

Ces deux documents seront adressés avant le **VENDREDI 30 AVRIL 2027** à minuit, uniquement sous format PDF à :
rendez-vous@cesam.org
Le mémoire et la lettre devront être rédigés en langue française.

Art. 3

Constitution du jury et modalités de vote.

Le jury est constitué de représentants de diverses professions de l'assurance soit :

- les compagnies ;
- les intermédiaires d’assurances spécialisés en grands risques
- les professionnels du Risk Management ;
- les avocats et/ou les experts en matière d’assurances ou de transports.

Ce jury varie chaque année en fonction des disponibilités des membres.
Le Président sera coopté par le Comité d’Organisation du Rendez-Vous ParisMAT.
Chaque membre du jury recevra un exemplaire du mémoire et/ou de l’étude avec la lettre d’accompagnement du candidat.
La répartition des dossiers se fait en fonction du nombre de membres du jury.
Le Prix sera attribué au candidat ayant retenu le plus grand nombre de voix favorables.
Les délibérations du jury et les votes demeureront confidentiels.
Les membres du jury interviennent à titre gratuit.
Les décisions du jury sont insusceptibles de recours.
Il ne sera délivré qu’un seul Prix par an mais le jury pourra décider de ne pas attribuer de Prix dans la mesure où les travaux communiqués ne le justifieraient pas et ne respecteraient pas les critères d’attribution déterminés au présent règlement.
La décision du jury sera communiquée à l’établissement et au candidat retenu par courriel une semaine avant Le Rendez-Vous ParisMAT.

Art. 4

Critères d’attribution du Prix.

Les critères qui seront examinés plus particulièrement par les membres du jury pour attribuer le Prix seront les suivants :

- Originalité du sujet traité ;
- Intérêt et utilité de l’étude pour les praticiens de l’assurance transports et du commerce international ;
- Qualité des recherches et pertinence des références ;
- Qualité de l’explication, de la rédaction et du raisonnement.

Art. 5

Remise du Prix.

Le Prix sera remis officiellement lors du Rendez-Vous ParisMAT, en séance plénière.

Un discours sera demandé au lauréat lors de la remise du Prix ; il devra ainsi se préparer à diverses questions, des personnes sur la scène, à ses côtés, notamment de la personnalité qui lui remettra le Prix. Tenue correcte exigée.

Art. 6

Droit d'utilisation.

Sauf à renoncer à leur Prix, les candidats (établissement et auteur) autorisent le CESAM à utiliser et publier leurs images et coordonnées complètes dans le cadre de toute manifestation ou articles promotionnels ou tout type de communication liés au présent Prix, sans pouvoir prétendre à aucun droit et indemnités quels qu'ils soient.

Art. 7

Dispositions générales.

Le CESAM se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Art. 8

Médiateur.

Tous contentieux nés de l'application et/ou de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement seront soumis au médiateur de France Assureurs qui statuera en équité.

Art. 9

Modalités de constitution du présent règlement.

Le présent règlement est arrêté dans sa forme originale après validation formelle du Président du Comité d'Organisation et du Directeur Général du CESAM.

Définition INSEE : L'enseignement supérieur regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc. Extrait site internet INSEE / Définition enseignement supérieur.

LE RENDEZ-VOUS
PARISMAT
2027

CESAM

CONTACT

Pascal DUBOIS



+33 (0)1 58 56 96 02

+33 (0)6 07 75 43 36

pdubois@cesam.org

Margot CHALAIN

+33 (0)1 58 56 96 10

+33 (0)6 02 15 46 73

mchalain@cesam.org